Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 4 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le quatre avril, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 27 mars 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **26**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – M. THOMAS Sully – M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki.

Procuration : M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme BEAUVAL Rita a donné mandat à M. FERRERE Eric – Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. THOMAS Sully.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Commission de délégation de service public
- Désignation des membres

L'article **L.1411-5** du **Code Général des Collectivités Territoriales** stipule que les offres en matière de délégation de service public sont ouvertes par une commission composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

…/…

Mairie des Avirons

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le conseil municipal est invité à désigner au scrutin secret les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants sus-visés.

A l'appel de candidature, deux listes sont présentées.

Soit les candidats suivants :

- Liste MEZINO

Titulaires :	Suppléants :
MEZINO Sylvaine	HEBERT Monique
RIVIERE Lucien	FRINGUE Mikaël
JULLIEN Marie-Josée	SERMANDE Jean-Pierre
BENARD Alex	LUCAS Roseline
ZETTOR Jacqueline	LAMOLY Viviane

- Liste FERRERE

Titulaires :	Suppléants :
FERRERE Eric	CADERBY Colette
THOMAS Sully	BEAUVAL Rita

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Mme BAILLIF Line Rose et M. RIVIERE Raphaël ont été désignés scrutateurs.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

-Inscrits :	29
-Votants :	29
-Blancs ou nuls :	01
-Suffrages exprimés :	28

…/…

Mairie des Avirons

Ont obtenu :

Liste MEZINO	24 voix
Liste FERRERE	04 voix

L'application du scrutin proportionnel au plus fort reste fait apparaître l'attribution de :
- 4 sièges pour la liste MEZINO
- 1 siège pour la liste FERRERE.

En conséquence, **sont élus** pour siéger au sein de la **Commission de délégation de service public** :

Titulaires :	Suppléants :
MEZINO Sylvaine	HEBERT Monique
RIVIERE Lucien	FRINGUE Mikaël
JULLIEN Marie-Josée	SERMANDE Jean-Pierre
BENARD Alex	LUCAS Roseline
FERRERE Eric	CADERBY Colette

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Arions